Bien évidemment, la plupart du temps, une fois les premières notions intégrées sur le sujet, on comprend vite la pertinence des BIENS COMMUNS pour la partie Collective. Que ce soit pour les apports sur la Société en générale ou pour les acteurs concernés au sens du collectif, de l'ensemble des personnes, de groupes, de la Communauté.

Mais il ne faut PAS réduire l'impact des BIENS COMMUNS et OOPÉRACTIFS à ce seul aspect du Collectif !
Cela ferait croire que les BIENS COOPÉRACTIFS n'influent pas profondément la vie de chacun d'entre nous au sens d'individu.

Actuellement, pour le meilleur à mettre en place et à bâtir, les BIENS COMMUNS, les Biens COOPÉRACTIFS sont la forme la plus adaptée et pertinente pour la création d'une nouvelle Civilisation. Car les organisations économiques et sociales les plus adéquates à une époque ne sont pas les mêmes par rapport à une autre époque, qui aura elle-même son propre contexte et ses évolutions à mettre en place. Il se trouve, simplement, qu'en ce moment particulier, de carrefour d'évolutions, ou de régression possible [en cas de doute sur cette éventualité, rafraîchissez votre agrégateur de News], les BIENS COMMUNS & COOPÉRACTIFS sont la voie la plus pertinente.

Car non seulement ils permettent un meilleur Collectif, mais aussi (et je suis même tenter, voire obliger d'écrire) **surtout** ils permettent le meilleur pour les individus dans leurs vies propres. La force du Collectif n'a pas d'intérêt si elle ne mène pas à un meilleur pour chaque individu. C'est la raison d'être de ce Collectif. Il n'a de sens que s'il permet de mettre en place, pour chaque individu, son Meilleur spécifique. Chacun a un meilleur spécifique. Certains peuvent l'appeler objectifs de carrière, épanouissement personnel, choix de vie, d'autres de Destinée. Peu importe le mot pourvu que la réalité de l'accomplissement du meilleur par l'individu soit là. Et les COMMONS sont la meilleure forme actuelle pour permettre et faciliter cet accomplissement personnel. Et ce sous trois formes :

Premièrement, tout ce qui est Bien Commun, Bien COOPÉRACTIF, services partagés ; que ce soit au niveau local, National ou Universel ; est une couche supplémentaire de ressources, de bien-être, de facilité, d'évolution Civilisationnelle pour chacun d'entre nous. Que ce soit l'invention de l'électricité, ou même en plus ancien, de l'eau courante (dont, dans les pays qui en sont équipés, on ne perçoit plus la « magie » qui permet d'un simple geste d'avoir de l'eau en abondance chez soi), toutes les inventions (Automobile, réfrigérateur, aspirateur, lave-linge, télévision,

ordinateur, téléphones, Internet etc. …) passées dans le Domaine Public (au sens où aucune Entreprise n'a un monopole sur la fabrication du type d'objet ou du service) permettent une amélioration de la vie de l'ensemble des êtres humains qui les utilisent. Que ce soit du temps gagné, de l'énergie physique dépensée en moins, de l'efficacité en plus, des taches qui ne pouvaient pas être faites avant, etc. … Les Biens COMMUNS (COMMONS) de ce type ont permis l'amélioration de la Civilisation Humaine en général. Et de même, toutes les normes de sécurité, de minimum sociaux (Retraites, congés payés, assurances médicales, etc …) sont aussi des formes de BIENS COOPÉRACTIFS (Même si on n'a pas encore beaucoup compris que ces Normes, Lois, décrets, circulaires sont bel et bien des Biens COMMUNS de Civilisation).

On voit bien dans ces exemples que les retombées individuelles des BIENS COOPÉRACTIFS sont réelles et pertinentes. Mais elles s'exercent à travers les retombées venant du Collectif, de BIEN COOPÉRACTIF dont tout le monde bénéficie. Mais la présence et l'existence de BIEN COOPÉRACTIF vont aussi, à terme (car c'est à mettre en place), permettre à chaque individu de s'inscrire différemment dans le processus de Production des Biens et Services.

Car deuxièmement, en plus des retombées individuelles des BIENS COOPÉRACTIFS, dans un monde où ceux-ci prévalent sur les autres organisations, il y a les possibilités pour chaque individu d'exercer son plein potentiel de créations. L'existence de BIENS COOPÉRACTIFS ou la possibilité d'en créer va rendre possible à chacun d'entre nous de mieux pouvoir exprimer et vivre son potentiel de création en permettant une meilleure rétribution (Juste et équitable) de ses actes. En effet si l'individu exerce son activité dans le cadre d'un BIEN COOPÉRACTIF, il ne l'exerce pas pour le (trop souvent seul) bienfait d'un ou plusieurs actionnaires. Mais pour lui-même. Dans le cadre d'un BIEN COOPÉRACTIF, les retombées d'activités d'une personne sont proportionnelles à ses efforts et capacités de créations.

Prenons l'exemple d'une zone de pêche consacrée en BIEN COOPÉRACTIF avec des règles bien précises de fonctionnement, notamment pour assurer le renouvellement des ressources naturelles en fixant des maximums de prélèvement. Tout individu ayant une concession de pêche dans le BIEN COOPÉRACTIF pourra, suivant son travail, obtenir une part des ressources, et des revenus qui vont avec, en proportion de ses efforts. Il pêche un peu, il obtiendra un peu de poissons et donc un peu de revenus liés à la vente. Il pêche moyennement, il obtiendra un revenu moyen. Il pêche le plus possible de ce qui est autorisé, sans dépasser le quota [rappelons-nous qu'un des premiers Objectifs des BIENS COOPÉRACTIFS (COMMONS) Physiques

est de gérer dans la durée les ressources naturelles], il obtient le maximum possible de revenus.

{On pourrait objecter que cette limitation de revenus, due à la préservation des ressources naturelles, serait un frein à la maximisation des revenus possibles par individu. Admettons que le Quota maximum de poissons soit de 100 Unités par an (peu importe ce que représente l'unité, 1 poisson, 1 quintal, 1 tonne) et qu'un pêcheur doué, et volontaire, atteigne ce quota en 3 mois. Est-ce qu'il n'y aurait pas alors, par la forme même des BIENS COOPÉRACTIFS, une limitation des revenus par personne ? Un type d'organisation qui briderait le génie et la capacité de travail individuelle ? À cela 3 réponses.

1) Ne vaut-il pas mieux privilégier la durabilité d'une Ressource plutôt que son pillage précipité à court terme ? Comme on l'a vu auparavant, c'est justement un des objectifs des BIENS COOPÉRACTIFS. Certains comportements sont antagonistes à ce fonctionnement et il faut donc en conséquence les bloquer.

2) Les écarts modérés, ou en tout cas réglementés (car que veut dire modéré ? Un écart de 1 à 3, de 1 à 10 ?), de revenus entre les acteurs n'est-il pas souhaitable sur le plan de la justice, de l'éthique et du social ?

3) L'apport des Nouveaux BIENS COOPÉRACTIFS est décisif dans l'argumentation à cette question. Si l'individu en question se sent frustré ou limité de ne pas avoir le maximum de gains qu'il pense pouvoir avoir dans un BIEN COOPÉRACTIF à cause des régulations intrinsèques qui y sont présentes, rien n'empêche cet individu de participer à PLUSIEURS BIENS COOPÉRACTIFS différents. ! Que ce soit d'autres BIENS COOPÉRACTIFS Naturels, comme des Forêts ou des exploitations Minières. Ou des Biens COMMUNS d'autres types comme les BIENS COOPÉRACTIFS Numérique. Nous donnerons un peu plus bas un exemple de ce type de BIENS COOPÉRACTIFS. Ainsi, si sa force, capacité, génie, lui permet d'atteindre rapidement un quota dans un BIEN COOPÉRACTIF, rien ne l'empêchera d'exercer son talent dans un autre ou dans plusieurs autres.

Donc les Biens Communs permettent bien à chaque individu de pouvoir exprimer ses capacités de création et en récolter les fruits.

Pour illustrer ce propos, on prendra deux autres exemples ; le premier sera dédié

aux Vegans qui ne sentent pas concernés par l'exemple de la zone de pêche. Prenons un BIEN COMMUN & COOPÉRACTIF qui est un territoire constitué de champs différents. Chacune des surfaces, sur la base d'un appel d'offres, se voit attribuée à un Concessionnaire (seul ou en association, coopérative), sur un nombre suffisant d'années (5, 10 ou autres. À voir suivant chaque contexte) qui doit également respecter un cahier des charges précis. Notamment sur le plan du traitement des sols et plantes. Ainsi ce Territoire est un BIEN COOPÉRACTIF dont la surface globale ne change pas. Mais dont la répartition (tel lot, tel champ) peut varier dans les différents appels d'offres. Le premier appel d'offres en année 0 aura 10 lots dont chacun sera fait de 2 champs de 1 hectare. Le deuxième appel d'offres, en année +5 aura toujours 10 lots, mais certains auront un seul champ d'un hectare et d'autres 2, et certains 3. On peut également modifier la surface des champs (réduire, agréger …) entre chaque appel d'offres. En matière de BIEN COOPÉRACTIF, on s'aperçoit vite que l'on peut avoir énormément de souplesse et de diversité. Quoi qu'il en soit, sur la base des lots attribués, le Concessionnaire pourra alors travailler avec l'intensité qu'il veut sur sa Concession pour en tirer, ou non, le maximum possible.

Et il peut aussi prétendre à avoir d'autres lots pour tirer encore plus de revenus de ces activités.
Les BIENS COMMUNS & COOPÉRACTIFS ne sont donc pas des freins à la maximisation

1) Si certains s'étonnent de la non-propriété des terres par les Cultivateurs qui exerceraient dans ce type de BIENS COOPÉRACTIFS et de la pertinence de ce mode de fonctionnement, qu'ils puissent prendre le temps de se renseigner sur la Tragédie (sur tous les plans, y compris en premier humain, par le nombre de suicides de ces dernières années survenus chez les Agriculteurs) de la transmission des Terres dans la Paysannerie (en tout cas en France. Mais cela semble être un phénomène mondial. Mais pour différentes raisons comme le rachat des Terres par des Multinationales ou des Pays).

2) Dans le cadre d'un BIEN COOPÉRACTIF de ce type, on peut également envisager un système d'enchères à la Tibor LISKA. Mais ce n'est pas le point principal de l'article.

Le deuxième autre exemple sera un BIEN COOPÉRACTIF Numérique. Imaginons, ce qui est d'ailleurs souhaitable, un Spotify© ou un Deezer© de type BIEN COOPÉRACTIF. D'une part, les artistes présents dans le BIEN COOPÉRACTIF

recevraient certainement une rémunération plus élevée que ce qu'ils ont actuellement. Mais on voit aussi très bien que, contrairement aux BIENS COOPÉRACTIFS ou COMMONS Physiques, cette rémunération n'a aucune limite ou plafond dans un COMMONS numérique. Non seulement plus l'artiste aura du succès pour une chanson et plus il recevra. Mais il pourra aussi faire d'autres chansons puis d'autres albums. Puis des performances Lives. Et/ou des chansons avec d'autres artistes etc. … Les BIENS COOPÉRACTIFS ne sont donc pas une limitation des revenus individuels. Mais permettent au contraire de les maximiser par rapport au rendement actuel existant entre Travail et salaire.

La troisième forme est la forme sociale. Du fait que l'on installe maintenant à une nouvelle forme économique et sociale, on dépasse de facto la principale redistribution des retombées qui était organisée sous la forme Capitaliste de dividendes. Il n'y a plus, soit de dividendes, soit de séparation entre les « Travailleurs » et les actionnaires. On est dans un autre schéma où le potentiel de l'individu, et sa responsabilité peuvent mieux s'exprimer. Avec les BIENS COOPÉRACTIFS, on change de type et de formes d'engrenage entre travail-création et retombée. Plus fondamentalement, on supprime même certains engrenages. On est plus en prise directe.

Voilà donc, dans cette première version de l'article (Mai 2019), les premiers éléments pour démontrer l'impact positif des BIENS COOPÉRACTIFS. Que ce soit sur le plan du Collectif que sur le plan de l'Individualité. Ils sont le meilleur mariage entre les deux !
